



REGLEMENT CHAMPIONNAT

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

Il n'a aucune intention discriminatoire.

Viabilité d'une équipe

Une équipe est viable avec au minimum 5 joueurs pour couvrir les 5 postes sur le terrain.

5 postes = 1 gardien et 4 joueurs de champ (en respectant les règles de base de la composition d'équipe)

Ex: Le piéton est malade ; mais il y a suffisamment de joueurs pour couvrir les 4 postes de champ. (Le prêt de joueur sera refusé)

Seul le gardien peut être remplacé par un autre gardien de compétences égales. Avec une différence de 10% sur la surface du but.

Si lors d'un match, une équipe se retrouve à 4 joueurs, l'équipe sera déclarée non-viable et devra déclarer forfait.

Gardien blessé / exclu

En cas de blessure, exclusion du gardien (carton rouge) le jeu est interrompu pour la durée du réglage du but.

Si aucun gardien remplaçant dans l'équipe, c'est un joueur de champ qui prendra le rôle de gardien.

Le but sera dimensionné:

En largeur: la distance séparant les deux bords intérieurs des montants est de 40 cm de plus que la largeur fonctionnelle du gardien, bras tendus latéralement, jusqu'au coude du côté hémiparalysé.

En hauteur: le bord inférieur de la barre transversale par rapport au sol est de 20 cm de plus que la hauteur maximale du gardien bras tendus vers le haut.

Ces mesures sont prises par le team-buts à partir de la position de jeu du gardien, lorsque celui-ci est en extension maximale.

Prêt de joueurs

Le prêt de joueur est possible selon les conditions suivantes :

- une équipe ne peut pas aligner 5 joueurs sur le terrain.
- une équipe ne peut pas aligner 3 joueurs avec handicap sur le terrain.
- une équipe n'a pas assez de moteurs : un moteur ou des moteurs peuvent être empruntés.
- un gardien absent, le prêt d'un gardien avec une surface de but en m² de maximum 10% en moins peut être emprunté.

Une équipe peut se présenter à une journée de championnat avec un nombre minimum de 3 joueurs et un maximum de 2 joueurs empruntés.

Nous ne tiendrons plus compte des situations particulières dans les équipes, de postes à dédoubler en cas de fatigabilité, etc. ...

La règle reste en vigueur pour un emprunt : on emprunte un joueur de même compétence.

Le nombre de prêt est comptabilisé par équipe tout au long de la saison et ce nombre est un des critères de départage en cas d'égalité en fin de saison.

Le prêt de joueur doit rester une situation exceptionnelle. Nous encourageons de responsabiliser tous les joueurs au niveau de leur présence régulière au championnat.

Licence

Toute personne se trouvant sur le terrain (zone de managérat comprise) doit être en règle avec sa licence.

Les licences sont à demander ou à renouveler auprès de la commission championnat en début de chaque saison. Possibilité de demander des licences supplémentaires en cours de saison. Au plus tard 2 semaines avant une journée de championnat.

Un sportif peut demander plusieurs types de licences :

- Arbitre (formation reconnue)
- Coach (formation reconnue)
- Joueur
 - Gardien
 - Joueur piéton
 - Joueur en fauteuil roulant

Documents à remplir :

- Demande de licence
- Questionnaire joueur,
à remplir uniquement pour tout nouveau joueur ou si il y a des modifications à apporter au questionnaire précédent (changement d'équipe/modification des avantages/nouvelle fonction sur le terrain)
- Contrat de fair-play

A régler :

- licences et cotisations individuelles et cotisation d'équipe dans les délais imparties.

Un sportif qui demande plusieurs types de licences :

- Une finance unique sera facturée pour plusieurs licences demandées
- Le sportif ne peut faire valoir qu'une seule licence à la fois par match.

Licence moteur d'équipe

Une licence moteur d'équipe est une licence «non nominative» et prise uniquement pour un poste de moteur.

Cette licence est demandée dans le cas où une équipe n'a pas assez de moteur pour couvrir les besoins pour ses joueurs avec moteur.

Cette licence est demandée dans le cas où un joueur est accompagné par exemple par un éducateur d'une institution et que cette personne change à chaque journée de championnat.

Si une personne participe à une majorité des journées mais pas à toutes, elle ne pourra pas demander une licence moteur et doit donc prendre une licence personnelle.

Rôle du capitaine

Il est le seul interlocuteur de l'arbitre principal.

Il doit être licencié de l'Association Rafroball.

Il est responsable de la bonne tenue sur le terrain de son équipe.

C'est lui qui annonce verbalement et dépose le formulaire de protêt.

Tenue sportive

Une tenue sportive est obligatoire lors des journées de championnat.

Assurance

En cas d'accident, de vol ou de dommage, c'est l'assurance du sportif qui prend en charge. L'Association Rafroball décline toute responsabilité.

Protocole de match

Sur la feuille de match la rencontre est annoncée de cette manière :

Équipe A – Équipe B

Tirage au sort et présentation des sportifs:

Se fait sur une moitié du terrain, à **gauche** de la table d'arbitrage.

Tirage au sort :

Le capitaine de l'équipe A choisit le tirage au sort

Présentation des avantages des sportifs :

Le juge arbitre appelle à s'avancer tous les sportifs avec l'avantage énoncé.

Les sportifs, des deux équipes s'avancent en même temps pour être vu de tous.

Salutations de fin de match :

Ce fait sur une moitié du terrain, à **droite** de la table d'arbitrage.

Les gagnants de la partie saluent les perdants et les arbitres, puis les perdants saluent les arbitres.

En cas de match nul, l'équipe A salue l'équipe B.

Coup d'envoi et reprise du jeu

En référence au point 2.3.1 des Lois du jeu,
en championnat les équipes ne changent pas de camp.
Sauf si la luminosité est en défaveur d'une équipe.
La décision est prise par la commission championnat.

Protêt

Compétence

La Commission «protêt», composée du responsable ou de son représentant des commissions: Championnat, arbitrage et Fair-play, est habilitée à décider dans tous les cas de protêts.

Introduire un protêt

Un protêt peut être introduit contre toute décision d'un arbitre violant les lois du jeu (fautes techniques d'arbitrage à répétition) pour autant que la décision attaquée ait pu exercer une influence sur le résultat final de la rencontre.

Recevabilité du protêt

En cas de recevabilité et d'admission du protêt, la rencontre est rejouée.

En cas de recevabilité, d'irrecevabilité ou de rejet du protêt, la Commission protêt adressera la décision à l'initiateur pour l'enregistrement du résultat du match protesté, avec copie à l'équipe concernée.

PROCEDURE EN MATIERE DE PROTÊT

Droit de déposer un protêt

Seule l'équipe lésée dans ses intérêts légitimes peut déposer un protêt.

Procédure

A la fin de la rencontre, avant la signature de la feuille de match, le capitaine de l'équipe annonce son intention de déposer un protêt au juge arbitre de la rencontre.

Le formulaire de protêt est à demander au juge arbitre de la rencontre.

L'intention doit être confirmée en signant la feuille de match.

L'équipe a 30 minutes après signature de la feuille de match pour déposer le formulaire protêt à la table officielle. La demande doit être enregistrée par une personne nommée à la table officielle.

L'équipe doit adresser à la Commission protêt, par le biais du formulaire protêt, un mémoire exposant les articles des Lois du Jeu qui auraient été violés. Le formulaire doit être rempli correctement.

La violation de l'une de ces formalités entraîne l'irrecevabilité du protêt.

Prise de décision

A l'examen du dossier, la Commission protêt prend sa décision, après discussion avec le corps arbitral de la rencontre.

Délai pour rendre la décision

La procédure doit être rapide et la décision rendue dans les 3 jours dès l'enregistrement du protêt.

Si la rencontre protestée n'est pas suivie, d'une journée de championnat, la Commission protêt doit appliquer une procédure accélérée, celle-ci sera communiquée immédiatement aux équipes concernées.

Recours en matière de protêt

Les décisions en matière de protêt ne sont pas susceptibles de recours.

Publication des décisions

Les décisions de la Commission protêt peuvent être publiées sur le site de L'Association Rafroball.

Critères de départage

Lors d' égalité, les critères de départage s'appliquent les uns après les autres jusqu'à ce que toutes les équipes à égalité soient classées.

1. Résultats des rencontres directes
2. Nombre de victoires
3. Nombre de matchs perdus
4. Nombre de joueurs empruntés durant la saison
5. Évaluation Fair-play

En cas de non départage des équipes par les critères, les équipes seront classées Ex æquo

Conditions de participation au championnat

Toute équipe souhaitant participer au championnat de Rafroball doit remplir les exigences suivantes :

- 1.** Prendre connaissance du Règlement en vigueur et l'accepter
- 2.** Adhérer et signer le Contrat Fair-play du Rafroball
- 3.** Être composée d'au minimum 8 joueurs licenciés
- 4.** S'inscrire dans une des deux Liges, le choix de celle-ci doit obtenir l'approbation de la Commission championnat.
- 5.** Garantir la présence du coach lors du briefing de début de journée
- 6.** S'engager à transmettre à la table officielle les feuilles de constitutions d'équipe à 9h30 dûment remplies, le jour du championnat
- 7.** S'acquitter des frais de cotisation d'équipe, à savoir :
CHF 300.- / équipe
- 8.** Chaque licencié, joueur ou coach se verra dans l'obligation de s'acquitter des frais d'inscription à savoir :
CHF 120.- / joueur.

(CHF 50.- cotisation de membre actif + CHF 70.- licence individuelle), (la cotisation est offerte aux arbitres, il ne paye donc que 70.-

9. Rappel ! Pour le renouvellement et l'acquisition d'une licence, les licenciés s'engagent à fournir à leur coach les formulaires suivants actualisés :

- Demande de licence
- Questionnaire joueur

(à remplir uniquement pour tout nouveau joueur ou s' il y a des modifications à apporter au questionnaire précédent)

Les nouveaux sportifs s'engagent à fournir en plus

- 1 photo au format JPG

Transmission des documents

Le coach transmet les documents groupés à la Commission championnat pour la date indiquée dans les documents. De plus, à l'aide du tableau récapitulatif des licences de la saison passée, le coach indiquera :

- les noms des joueurs sortants (qui arrêtent le championnat)
- les noms des nouveaux joueurs
- les noms des joueurs avec modification (changement d'avantage ou autre)
- Les noms des joueurs idem (non changé par rapport à l'année dernière)

En cours de saison, une licence peut être requise **au plus tard 2 semaines** avant une journée de championnat. Le délai non respecté impliquera l'impossibilité à un joueur de participer à la journée.

Récapitulatif administratif

- Questionnaire du joueur
- Photo
- Demande de licence Joueur, Coach, Arbitre
- Demande de licence moteur d'équipe (ancienne licence neutre)
- Contrat fair-play
- Tableau récapitulatif des licences
- Contrat/Check-list pour journée de championnat à domicile

ATTENTION de bien vérifier que tous ces documents soient signés de qui de droit

Les cas non-prévus dans le présent règlement seront étudiés par la Commission championnat de l'Association Rafroball. Sa décision sera sans appel.